

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

L'an deux mil vingt trois

le onze mai deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUE – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. Frédéric GESLIN – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

OBJET

Finances locales 7.1
Décisions budgétaires 7.1.2
Décisions budgétaires

Excusés ayant donné pouvoir

M. GOMIS à Mme ESCLASSE
Mme DELOBEL à M. Francis GESLIN
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme BARRIERE
M MIZABI à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. PETIT à M. SACHOT
M. LEMAIRE à Mme DUDOUE
M JEANJEAN à Mme SEMIEM
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. BULARD

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 700 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'investissement 2023 de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

DATE DE CONVOCATION
5 mai 2023

Excusée

Mme DUVAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 28

Mme VANDEL est nommée secrétaire de séance.

La Maire,

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Pour faire face aux investissements engagés, notamment pour les travaux de restructuration de l'école élémentaire Jacques-Monod Albert Camus, la Ville a inscrit, dans le budget primitif 2023, la souscription d'un emprunt.

Ainsi pour 2023, le besoin de financement de l'investissement sera de 1,7 millions d'euros. Le montant de l'emprunt inscrit au BP 2023 s'élevait à 1 744 941,06 €.

Pour ce faire, une consultation de plusieurs organismes bancaires a été opérée. Il apparaît que l'offre du Crédit Agricole Normandie Seine s'avère la plus avantageuse pour la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à souscrire un emprunt de 1,7 millions d'euros auprès du Crédit Agricole Normandie Seine, et de l'autoriser à signer tous documents à intervenir.

Vu

Les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code général des collectivités territoriales ;

La délibération 2012-12-102 du 15 décembre 2022 statuant sur le vote du budget 2023 de la Commune ;

La proposition commerciale en date du 02 mai 2023 ;

La nomenclature M14 ;

Considérant

Les termes du projet de contrat d'un montant total de 1 700 000 € auprès du Crédit Agricole Normandie Seine pour le financement de l'investissement 2023 notamment la restructuration des écoles J.Monod et A. Camus ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 24
voix contre 0
Abstention 4 (M. BULARD, M. LE NOE, Mme FRIBOULET, Mme DESANGLOIS)

Article 1 : la signature d'un contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : SAGELAN taux fixz

Montant : 1 700 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : tirage maximum au 30/08/2023

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 4,01 %

Amortissement : Amortissement capital constant

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 900 €

Article 2 : d'autoriser Madame Nadia MEZRAR, Maire de la Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf déléataire dûment habilitée, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Affichage : 12/05/2023